

Communiqué de presse

Paris, le 5 juillet 2011

Introduction en Bourse sur NYSE Alternext Paris de PHENIX SYSTEMS, un des leaders mondiaux du frittage laser

Positionnée sur une technologie de rupture répondant aux principaux enjeux technologiques d'aujourd'hui et de demain, PHENIX SYSTEMS conçoit et commercialise des solutions et systèmes innovants utilisant une technologie brevetée de frittage laser.

Fourchette indicative de prix : entre 16,02 et 18,11 euros par action

Clôture de l'offre le 7 juillet 2011

Un communiqué reprenant l'ensemble des modalités de l'opération a été diffusé le 22 juin 2011 et est consultable sur www.phenix-systems.com.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 11-251 en date du 21 juin 2011 et le complément au prospectus visé sous le numéro 11-293 en date du 5 juillet 2011, sont disponibles sur le site Internet de PHENIX SYSTEMS (www.phenix-systems.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus, sur les risques liés à l'opération d'introduction en Bourse décrits au chapitre 2 de la seconde partie du Prospectus et sur les risques complémentaires qui sont présentés dans le complément au prospectus.

MODIFICATION DES TERMES DE L'OFFRE

Dans le prospectus visé par l'AMF sous le n°11-251 en date du 21 juin 2011, il est indiqué un seuil de renonciation de l'Offre fixé à 75% en deçà duquel l'opération serait annulée, soit en deçà de 6,33 M€ sur la base du bas de fourchette.

Compte tenu des conditions actuelles de marché, la Société et les Actionnaires cédants ont décidé de fixer un nouveau seuil de renonciation à 75% du montant de l'augmentation de capital, soit 3,52 M€. En cas de réalisation de l'opération, les montants levés seront affectés de la manière suivante :

- jusqu'à concurrence de 3,52 M€, affectation à l'augmentation de capital,
- de 3,52 M€ à 6,33 M€ : affectation aux cessions,
- au-delà de 6,33 M€ : affectation à l'augmentation de capital et aux cessions au prorata de l'opération initiale envisagée (soit à hauteur des 5/9èmes à l'augmentation de capital et à hauteur de 4/9èmes pour les cessions).

La réduction éventuelle de l'opération jusqu'à un minimum de 75% de l'augmentation de capital n'aura aucune incidence sur la stratégie opérationnelle de Phénix Systems.

Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront être révoqués pendant deux jours de bourse suivant la publication du complément au prospectus, soit les 6 et 7 juillet 2011.

Les investisseurs sont invités à considérer les risques suivants figurant dans le complément au Prospectus :

- Risque lié à la faible liquidité du titre : En cas de faible souscription lors de l'opération d'introduction en bourse, il n'est pas possible de garantir ni l'existence d'un marché liquide pour les Actions de la Société ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les Actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des Actions de la Société pourraient en être affectés
- Risque complémentaire lié à la détention d'INNOVERIS III : Le fonds INNOVERIS III envisage la cession de sa participation avant le 31 décembre 2011. En cas d'insuffisance de souscription lors de l'opération d'introduction en bourse, INNOVERIS III pourrait être amené à céder sa participation sur le marché affectant de manière significative le cours de l'action.

www.phenix-systems.com

